

COMMUNE DE FOURBANNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 26 Mai 2026 à 20 H

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 20 Mai 2026 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à 20h06.

Etaient présents : Laëtitia JOURNOT, Maria VENDOLA-PETREMENT, Gérard MOUGEY, Laurence JOLY, Olivier BRANGET, Thérèse DESCHAMPS, David BRANGET, Sabine ILTIS, Nathan MALFROY, Isabelle MONTENOISE.

Absents excusés : Pascal GUYOT

Absents :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr MALFROY Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Ordre du jour :

- 1 - Renouvellement de la Commission Communale Des Impôts Directs (CCID)
- 2 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 3 - Divers

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

Madame le Maire :

- **Ouvre la séance ;**
- **Procède à la vérification du quorum ;**
- **Nomme un secrétaire de séance ;**
- **Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;**

- Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits

D'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 22 avril 2026 :

Vote pour : 10

1 - Renouvellement de la Commission Communale Des Impôts Directs (CCID)

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

- Voix pour : 10 Voix contre : 0 Abstentions : 0

2 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a pour mission d'évaluer **les charges financières transférées** lorsqu'une commune transfère une compétence à l'intercommunalité.

Concrètement

Quand une compétence (par exemple : eau, déchets....) passe de la commune à l'EPCI :

- La CLECT calcule le coût supporté par la commune lié à l'exercice de la compétence, (dépenses – recettes)
- Elle détermine le montant à compenser financièrement entre communes et intercommunalité.

Elle rédige un **rapport d'évaluation** qui sert de base pour fixer :

- Les **attributions de compensation (AC)** versées aux communes.

Elle se réunit également pour la mise en place ou la révision du pacte fiscal et financier

Pour rappel, la composition de la CLECT est la suivante :

- Baume les Dames : 4 membres + 4 suppléants
- Roulans : 2 membres + 2 suppléants
- Pouligney-Lusans : 2 membres + 2 suppléants
- Moncey : 2 membres + 2 suppléants
- Concernant les 54 autres communes disposant d'un seul conseiller communautaire titulaire : 1 membre + 1 suppléant

Le Maire procède à un appel de candidature :

- Titulaire : JOURNOT Laëtitia
- Suppléant : VENDOLA-PETREMENT Maria

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de désigner comme représentants de la commune au sein de la
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

- Titulaire : JOURNOT Laëtitia
- Suppléant : VENDOLA-PETREMENT Maria

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstentions :

3 – Divers

- LA PLACE DU VILLAGE

Nous avons proposé à Monsieur Stéphane Laurent (SNACK de l'Ecluse) de disposer des clés des toilettes de l'abri Mémoire pour le confort de sa clientèle. En contrepartie, il devait s'engager à en assurer l'entretien régulier et la propreté. Il a décliné notre offre.

Un devis a donc été fait pour faire intervenir une société de ménage (SARL EBEN) à raison de deux passages par mois, chiffré à 48 euros chaque passage. Cette fréquence de passage pourra être réévaluée au besoin.

Le devis est accepté après délibération du conseil municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le robinet du lavabo devra être changé également.

- Attribution du nom de la place du village

Beaucoup de réponses (34) sont revenus à la suite du sondage effectué. Un nom en particulier ressort.

Le conseil procède au vote et il sera dévoilé le 12 juin 2026 lors de l'inauguration de celle-ci.

Voix pour : 10

Voix contre :

Abstentions :

- **APPARTEMENT ANCIENNE MAIRIE.**

La baignoire de la salle de bains devra être remplacée. Plusieurs devis vont être réalisés.

La faïence des murs de la salle de bains devra être refaite ainsi que l'évier et le wc.

- **ETAGERE**

Il en sera installé une dans le bureau de la mairie.

- **DEMANDE DE LA AICA**

Demande de pouvoir profiter de la place du village le samedi 4 juillet pour le repas de la AICA.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin pour l'élection des sénateurs.

Le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 21h13

Le secrétaire de la séance :

Le Maire :

Laëtitia JOURNOT